

Coupe d'Ile de France route des Féminines 2020 Règlement

1. Toutes les épreuves féminines Minimes/Cadettes, Juniors/Espoirs/Seniors et Pass'cyclisme inscrites au calendrier route régional et dont la réglementation aura été acceptée par l'organisateur seront prises en compte pour cette Coupe d'Ile de France route des Féminines.
2. Tout organisateur inscrivant une nouvelle épreuve au calendrier régional route devra obtenir l'approbation de la commission des féminines pour qu'elle soit intégrée à la Coupe d'Ile de France route des Féminines.
3. Le Challenge du CIF, les Championnats d'Ile de France Route et de Contre La Montre ne sont pas pris en compte pour la Coupe d'Ile de France route des Féminines.
4. Le jour de ces épreuves, aucune autre organisation sur route pour les féminines ne pourra être organisée en Ile de France.

5. La Coupe d'Ile de France Route des Féminines écoles de vélo, Minimes/Cadettes, Juniors/Espoirs/Seniors et Pass'cyclisme est ouverte à l'ensemble des Comités Régionaux de la FFC.

6. Les manches retenues à ce jour sont : Annexe 1

7. Pour chaque manche, l'organisateur devra prévoir pour les 3 premières de chaque catégorie :
- Pour les écoles de vélo : 12 coupes et 4 bouquets
 - Pour les minimes/ cadettes : 6 coupes et 2 bouquets
 - Pour les juniors/séniors/espoirs : 9 coupes et 3 bouquets
 - Pour les pass cyclisme : 3 coupes et 1 bouquet.

L'organisateur peut choisir de récompenser en plus des récompenses ci-dessus, le classement scratch.

8. La Coupe d'Ile de France route des féminines comprend 10 classements généraux distincts :

- Classement Prélucenciées : coureuses nées en 2014 et après.
- Classement Poussines : coureuses nées en 2012 et 2013.
- Classement Pupilles : coureuses nées en 2010 et 2011.
- Classement Benjamines : coureuses nées en 2008 et 2009.
- Classement Minimes : coureuses nées en 2006 et 2007.
- Classement Cadettes : coureuses nées en 2004 et 2005.
- Classement Juniors : coureuses nées en 2002 et 2003.
- Classement Séniors : coureuses nées en 1997 et avant.
- Classement Espoirs : Elites professionnelles, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, nées en 1998, 1999, 2000 et 2001.
- Classement Pass'cyclisme.

9. Changement de catégories pour les coureuses Pass'cyclisme et junior Pass'cyclisme : Est appliqué, l'article 4 de la réglementation régionale 2020.

De Départementale 1 en 3^{ème} catégorie : 2 victoires ou 25 points.

Les points sont attribués selon le barème suivant :

1^{er} : 6pts 2^{ème} : 4 pts 3^{ème} : 3pts 4^{ème} : 2pts 5^{ème} : 1pt

NOTA : Ces critères s'appliquent également aux résultats obtenus dans les Comités extérieurs que les coureurs doivent communiquer au CIF.

- Les coureuses descendues en 3^{ème} catégorie remontent avec **1 victoire ou 25 points**.
- Les coureuses âgées de 17 et 18 ans montent d'une série avec **1 victoire ou 25 points**.
- Les coureuses descendues en fin de saison par la commission avec **1 victoire ou 25 points**.
- Les coureuses nouvelles licenciées en 2020 rentrant dans les séries d'accueil montent avec **1 victoire ou 25 points**. Sont aussi considérées comme nouvelles licenciées les ex-coureuses de 3^{ème} catégorie ayant une interruption de licence de 2 ans et plus.

Après avoir bénéficié d'une descente de 3^{ème} catégorie en Pass'Cyclisme D1 ou de l'un des niveaux Pass'Cyclisme au niveau inférieur, toute victoire obtenue à tous moments dans la saison implique la remontée immédiate dans le précédent niveau. (Règlementation fédérale).

Une licenciée Pass'cyclisme ou junior Pass'cyclisme, remportant une victoire dans une épreuve de série supérieure (loisir ou compétition) monte de catégorie. Cette disposition s'applique aussi aux épreuves contre-la-montre

Les montées de niveau sont immédiates (J+1).

Pas de points de montée pour le Championnat Régional.

10. Le barème de point appliqué est le suivant :

Pour les écoles de vélo :

50, 46, 42, 38, 36, 34, 32, 30, 28, 26, 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12 et 10, 8 et 6.

Les concurrentes terminant l'épreuve et classées à partir de la 21^{ème} place marqueront 2 points.

Pour les autres catégories :

45, 41, 39, 37, 35, 33, 31, 29, 27, 25, 23, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4 et 3.

Les concurrentes terminant l'épreuve et classées à partir de la 31^{ème} place marqueront 2 points.

En cas de changement de catégorie lors de la saison, la coureuse sera réintégrée au classement général de la nouvelle catégorie, en tenant compte des points déjà acquis et en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,4.

11. Concurrentes de clubs Franciliens sélectionnées en équipe de France ou régionale.

Une concurrente d'un club francilien, sélectionnée en équipe de France ou régionale, le jour, la veille ou le lendemain d'une manche de Coupe d'Ile de France route des Féminines, se verra attribuer les points correspondants à une 5^{ème} place.

Par ailleurs, les coureuses devront participer à au moins 2 épreuves de la Coupe d'Ile de France route des féminines pour apparaître au classement général final.

12. En course, les leaders porteront un dossard distinctif qui leur sera remis lors de la signature.

- 13.** Le classement final sera établi en prenant en compte le cumul des points acquis sur les 7* meilleurs résultats des épreuves de la coupe d'Ile de France selon le barème indiqué à l'article 9 du présent règlement.
Toutes les courses Pass'cyclisme et école de vélo comptent pour le classement général.
En cas d'égalité de points, la dernière épreuve est prépondérante.
*le nombre de manche minimum pourra varier si des épreuves sont ajoutées.
- 14.** Protocole à l'issue de la dernière manche :
À l'issue de la dernière épreuve, le Comité Ile de France récompensera les 3 premières du classement général finale de chaque catégorie.
- 15.** Afin de prétendre aux primes ou récompenses rattachées à leur classement, les lauréates ont l'obligation de participer à la dernière épreuve de la coupe d'Ile de France route des Féminines. En cas de non respect de cet article, la prime ou récompense sera attribuée aux suivantes du classement général. Tout cas particulier sera étudié par la commission des Féminines.
- 16.** La meilleure équipe Minimes/Cadettes, la meilleure équipe Juniors/Espoirs/Seniors et la meilleure équipe Pass'cyclisme seront récompensées à l'issue de la dernière épreuve. Le classement sera établi en fonction du barème de points suivant, 50 points à la 1^{ère} équipe puis 30, 20, 10 et 5 points pour les clubs inscrits au Prix d'Équipe des épreuves comptant pour la Coupe d'Ile de France route des Féminines.
La meilleure équipe en école de vélo sera récompensée à l'issue de la dernière épreuve. Le classement sera établi sur le nombre de participantes d'un même club sans prise en compte des performances individuelles.
- 17.** Les clubs organisateurs s'engagent à assurer la promotion de la Coupe d'Ile de France route des Féminines sur toutes leurs publicités et à récompenser les concurrentes tout en respectant le présent règlement.
- 18.** Afin de dynamiser leur épreuve, la Commission Féminine encourage les clubs organisateurs à introduire un classement annexe tel que sprint ou grimpeur par exemple.